

## **Pic de pollution : Paris annonce la gratuité du stationnement résidentiel mardi**

**En raison d'un épisode de pollution atmosphérique, la Ville de Paris annonce la gratuité du stationnement résidentiel pour la journée du mardi 14 mars.**

AIRPARIF prévoit pour la journée de demain un épisode de pollution atmosphérique aux particules, entraînant le déclenchement de la procédure d'information du public.

Conformément aux dispositions prévues par l'Exécutif parisien lors de pics de pollution atmosphérique, la Ville mettra en place le stationnement résidentiel gratuit le mardi 14 mars 2017.

En fonction de l'évolution de la situation dans les jours qui viennent, d'autres mesures complémentaires pourront être prises : gratuité de l'abonnement journée à Vélib' et gratuité de la première heure d'utilisation d'Autolib' pour les nouveaux abonnés.

La Ville de Paris appelle tous les Parisiens à suivre les messages de prévention et à faire preuve de civisme en adaptant leurs comportements et en empruntant prioritairement les réseaux de transport en commun, le covoiturage ou tout mode de transport plus respectueux de l'environnement (vélo notamment).

**Contact presse** : Mathilde Pieraut / [presse@paris.fr](mailto:presse@paris.fr) / 01.42.76.49.61